

Législation - Réglementations

Cours N2 ASCG 2011



Le niveau 2 de plongée

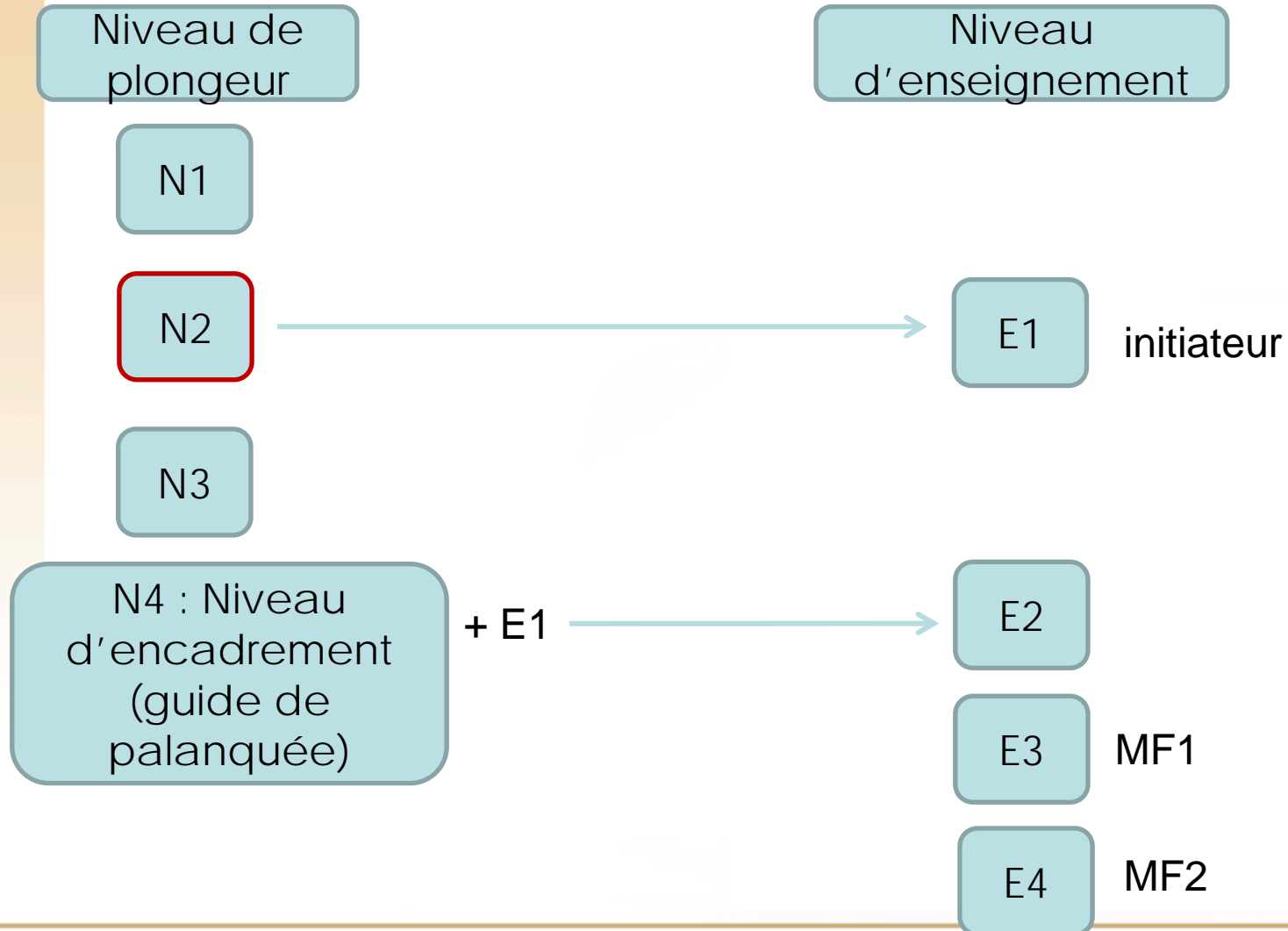
« à quelles conditions ? »

- Avoir 16 ans (le jour de la délivrance du brevet)
- Être N1
- Certificat médical
(par médecin fédéral ou médecin du sport ou de médecine subaquatique, hyperbare)
- Licence FFESSM en cours de validité

- La validation des différentes compétences doit se faire en milieu naturel = **inscrivez vous aux sorties !**



« Ou je me situe ? »



« Qu'est ce que j'ai le droit de faire ? »

Prérogatives du N2

- Plongée en **autonomie** jusqu' à 20 m (PA 20)
Si majeur et avec autorisation du DP, 2 ou 3 plongeurs au moins N2 (autonomie limitée)
- Plongée encadrée jusqu' à 40 m (PE 40)
- Accès à formation **N3**
- Accès à formation **Initiateur**
(enseignement en piscine)



« L'autonomie: c'est bien ou pas ? »

- Avantages :

- gestion de votre plongée (temps, parcours...)
- vous restez maître du déroulement de votre plongée.
- moins assisté, plus responsable, meilleure intégration dans le milieu sous-marin.

- « inconvénients » :

- responsables du déroulement des événements.
- respect des paramètres imposés par le DP
- capables de gérer les différents stades de la plongée tout seuls : descente, orientation, parcours, gestion de l'air, remontée et paliers éventuels, retour au bateau.
- anticiper,
- savoir comment prévenir incidents ou accidents.



Cadre réglementaire

- En France, la plongée est régie par un texte intégré dans le Code Du Sport

Vous pouvez le trouver sur le site du club:

www.ascgplongee.fr/liens.html

Fixe les *prérogatives* et les *possibilités* des plongeurs

Mais fixe aussi les *limites* et les *responsabilités*

Définit donc le cadre légal dans lequel nous pouvons exercer notre activité (importance en cas d'accident sur le plan pénal)



Le Code Du Sport

- Différentes parties qui définissent:
 - ce qu'est une palanquée ?,
 - les espaces d'évolution
 - le directeur de plongée
 - Le guide de palanquée
 - quel est l'équipement obligatoire du plongeur
 - la liste du matériel obligatoire à bord des bateaux
 - les niveaux minimum des plongeurs en exploration et en enseignement, avec quel encadrement à quelle profondeur



« Avec qui je peux plonger? »

Qu'est ce qu'une palanquée?

- Définition :
plusieurs plongeurs
qui effectuent **ensemble**
une plongée présentant
les **mêmes caractéristiques** :

- ❖ de **durée**
- ❖ de **profondeur**
- ❖ de **trajet**

PALANQUEE :

- même **trajet**
- même **durée**
- même **profondeur**



« Avec qui je peux plonger? »

Qu'est ce qu'une palanquée?

Signifie qu'on reste ensemble, proches et solidaires du début à la fin de la plongée

- 3 plongeurs maximum en autonomie
 - Avec autorisation du Directeur de Plongée
 - Si majeurs

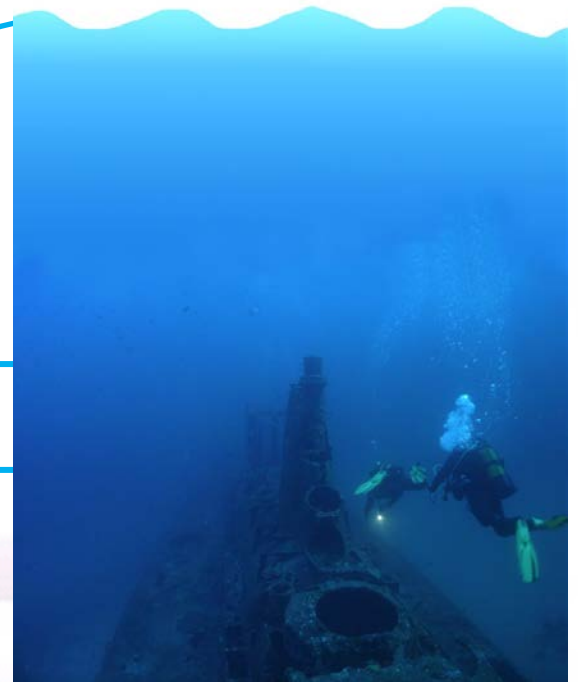
- 4 plongeurs N2 si encadré par GDP (1 ou 2)



« Où je peux plonger ?
Jusqu'à quelle profondeur ? »

Les espaces d'évolution

- 0/6 m
 - 6/12 m
 - 12/20 m
- N2 autonome PA 20
-
- 20/40 m
- N2 encadré PE 40
-
- 40/60 m



« Qui dirige la plongée? »

Le directeur de plongée (DP)

- Fixe les paramètres de la plongée:
- Profondeur
- Durée
- Pression minimale, site, etc....
- Responsable de la sécurité.

Niveau mini :

E3 en milieu naturel (ou N5)

E1 en milieu artificiel



« Qui dirige ? »

Le directeur de plongée (DP)

- Le DP m'autorise ou non à plonger à tel endroit et avec ou sans GDP (cad en autonomie)

En fonction

- des conditions
- de mon expérience (nombre de plongée, autonomes, encadrées, profondeur, circonstances)

! Carnet de plongée ! Carte CMAS



« Qui m'encadre ? »

Le guide de palanquée

- Dirige la palanquée dans l'eau
- Responsable du déroulement de la plongée
- Peut modifier les paramètres en fonction des conditions (météo) et des aptitudes de chacun

Niveau mini: N4 ou E3



« Avec quel matériel je plonge? »

Liste du matériel obligatoire en autonomie

- «Tous les plongeurs (autonomie et encadrés)

...

...sont équipés

- Gilet,

- moyens de contrôler personnellement les caractéristiques de la plongée

- 2 sorties d'air

- Un manomètre

- Un parachute / palanquée

- Valable pour le milieu naturel seulement



« Avec quel matériel je plonge? »

Liste du matériel obligatoire en autonomie

- « système gonflable au moyen de gaz comprimé leur permettant de regagner la surface et de s'y maintenir »
- = gilet stabilisateur



« Avec quel matériel je plonge? »

Liste du matériel obligatoire en autonomie

- « moyens de contrôler personnellement les caractéristiques de la plongée »

- = ordinateur

Ou l'ensemble:

Montre + profondimètre + tables



« Avec quel matériel je plonge? »

Liste du matériel obligatoire en autonomie

- équipement de plongée permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout

- = octopus

Ou 2 détendeurs complets

On m'a appelé?



« Avec quel matériel je plonge? »

Liste du matériel obligatoire en autonomie

En résumé:

Pour plonger je dois avoir:

- Un gilet
- Un ordi
- 2 sorties d'air
- Un mano
- 1 parachute



Protection et respect du milieu naturel

- Respect du milieu marin: déchets, palmage, lestage
-
- Respect des ressources naturelles (eau douce)
-
- Respect des populations locales
-
- Limiter impact: pas de traces, pas d'interférences avec l'écosystème: pas de nourrissage, attention aux lumières des lampes, déplacement de rochers...

Texte fondamental :

Charte du plongeur responsable

<http://www.longitude181.com/charte/charte-fr.html>

(Ou sur le site du club www.ascgplongee.fr)



Plongez comme votre ombre... ne laissez aucune trace !

- 1 Ne vous mettez jamais à l'eau en marchant sur les roseaux, les plantes aquatiques, les coraux vivants.
- 2 Soyez maître de votre flottabilité.
- 3 Maintenez-vous à distance des coraux et autres animaux, ne remuez pas les sédiments.
- 4 Vérifiez où vous jetez l'ancre si vous plongez d'un bateau.
- 5 Ne perturbez, ne touchez et ne nourrissez pas les animaux.
- 6 Ne pêchez pas, n'achetez pas, ne collectionnez pas comme souvenir, même par plaisir, coraux et coquillages.
- 7 Souyez très attentif lors des plongées en grottes : les bulles et le simple contact, peuvent détruire leur vie délicate.
- 8 Gardez les sites de plongée propres.
- 9 Apprenez à connaître la vie sous-marine, évitez toute destruction.
- 10 Encouragez vos compagnons de plongée à suivre ces règles.

La FFESSM



Créée en 1955

C'est une association de clubs (régis par la loi de 1901)

Délégataire du Ministère des sports:

cad que le ministère délègue certaines tâches à la FFESSM:

- de définir réglementations techniques et administratives,
- d'organiser et délivrer examens et brevets

La FFESSM

UN SITE INTERNET

UNE REVUE



La FFESSM

ORGANISATION

Président : JL Blanchard
+ bureau
Élus / 4 ans

Comité
Directeur
National

17 CR ou CIR

Comité
Régional

Comité
Régional

90
codep

Comité
Départemental

Comité
Départemental

Comité
Départemental

Clubs
SCA

Clubs
SCA

Clubs
SCA

Clubs
SCA

Clubs
SCA

Clubs
SCA

Clubs
SCA

Clubs
SCA



Plus de 150 000 licenciés

-Plus de
200 clubs
-Plus de
300 SCA
(structures commerciales
agrées)

La FFESSM

LES COMMISSIONS:

-commission technique :
plongée en scaphandre

-commissions sportives:
NAP, NEV, Hockey, tir sur cible, orientation,
pêche sous marine, apnée

-commissions culturelles:
Biologie, audiovisuelle, archéologie, souterraine,

-commissions diverses
Médicale, juridique,

Même organisation hiérarchique: départementale, régionale et nationale



La FFESSM

LA LICENCE

Permet de :

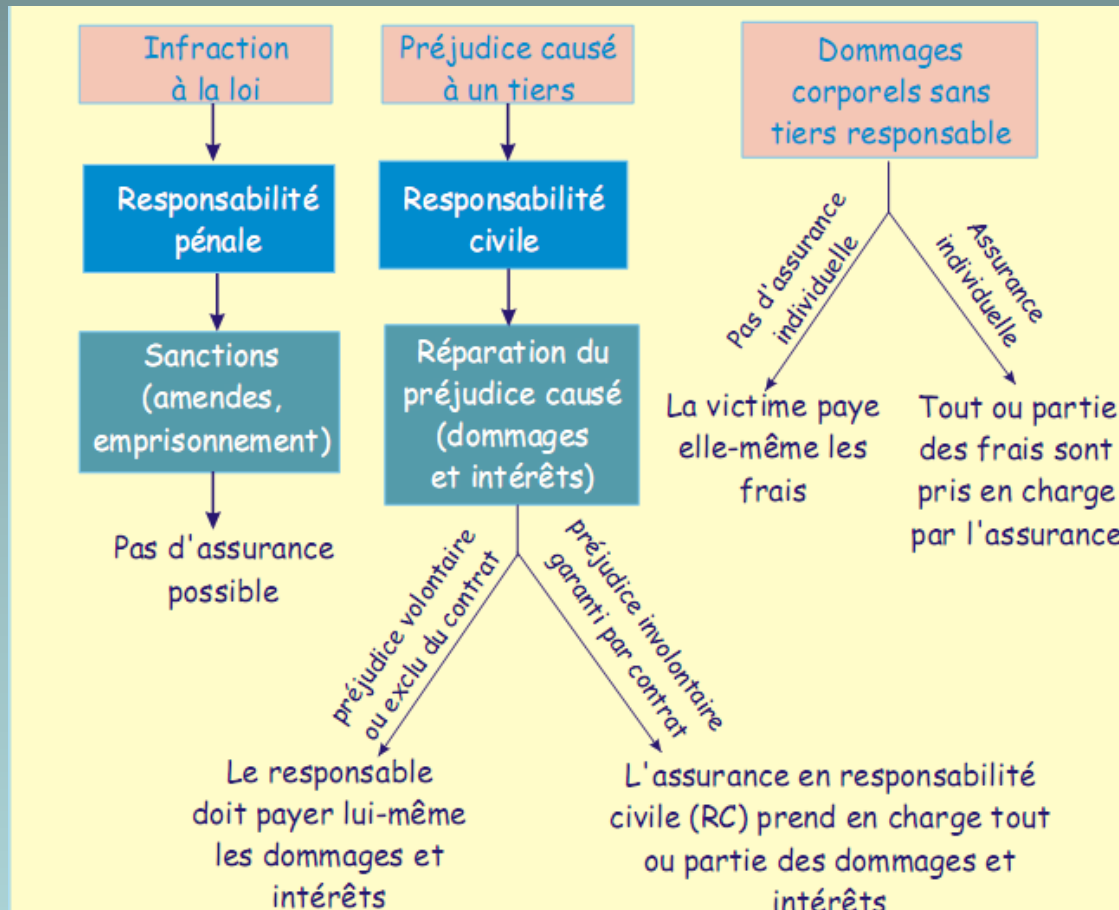
- ✓ Passer les brevets et qualifications
- ✓ Participer à la vie de la FFESSM: commissions , comités, vote au sein du club
- ✓ Permis de chasse sous marine (>16 ans)
- ✓ Assurance en responsabilité civile

- ✓ + réduction abonnement revue Subaqua et magasins



VALIDITE: du 15/09 de l'année en cours au 31/12 de l'année suivante

Notion de responsabilité civile



La licence ne couvre que la RC

Importance d'avoir une Assurance Individuelle
(proposée par la FFESSM au moment de votre inscription)

Le certificat médical

Pas nécessaire pour s'inscrire à un club
mais obligatoire pour la **pratique** de l'activité

Validité: 1 an

Baptême de plongée : pas besoin

Qui peut le faire ?

Pour passer le niveau 1 : médecin généraliste habituel

Pour les niveaux 2,3,4, et enseignement:

Doit être fait par un médecin spécialisé :

- médecin fédéral
- médecin du sport
- médecin spécialiste (médecine subaquatique, hyperbare)



Autres réglementations concernant le plongeur

Découverte de restes archéologiques (amphores, monnaies....)

le laisser en place, ne pas y porter atteinte, prendre un relevé précis ou un amer, et faire une déclaration aux autorités maritimes (DRASM) dans les 48 h.

Je trouve des engins de pêche (nasse, filet de pêche):

interdiction d'y toucher, de prélever du poisson ou crustacés etc... s'éloigner.

Pratique de la pêche sous marine (la licence vaut permis de pêche sous marine):

- plus de 16 ans
- signaler sa présence (bouée)
- à moins de 150 m de bateaux ou d'engins de pêche balisés
- pas de scaphandre autonome
- pas de lampe
- pas de fusil chargé hors de l'eau
- pas la nuit
- pas de revente du produit de la pêche
- pas en eau douce
- pas d'air comprimé pour le fusil
- pas d'appareil pour crustacés.....etc....



C'est fini

